

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64  
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

L'an deux mil quinze le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 7 avril 2015.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, Monsieur DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Madame Karine BAZIN

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 16/03/2015
- Approbation du compte de gestion 2014 – Communal et assainissement
- Approbation du compte administratif 2014 – Communal et assainissement
- Affectation des résultats 2014 – Communal et assainissement
- Vote des taux d'imposition 2015
- Vote du budget communal et assainissement 2015
- Questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16/03/2015**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 16 mars 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité

\* vote pour : 11

\* vote contre : 0

\* abstentions : 0

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2014 du budget principal et assainissement. Il propose l'adoption de ces comptes de gestion. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les comptes administratifs 2014 (budget principal assainissement) sont proposés à l'adoption. Madame Odette CLAVEROL, Adjoint au Maire, présente les comptes administratifs. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes de gestion du Trésorier. Le conseil passe au vote après la sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le besoin de financement, décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 002 – DEFICIT 4 100.48 €  
Compte 001 – DEFICIT 17 668.49 € -

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2014 COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 002 – EXCEDENT 27 751.23 € €  
Compte 001 – EXCEDENT 34 276.15 € -

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il faut définir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, pour la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.. Le conseil décide de ne pas augmenter les taxes pour cette année. Les taux appliqués aux bases seront donc de :

Taxe d'habitation : 14.70 %  
Taxe foncière (bâti) : 24.36 %  
Taxe foncière (non bâti) : 84.38 %

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### **VOTE DU BUDGET COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets des budgets primitifs 2015 : principal et assainissement.

Le Conseil Municipal APPROUVE les budgets

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

### COMMUNE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	267 461 €	76 626 €
<b>RECETTES</b>	267 461 €	76 626 €

### ASSAINISSEMENT

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	17 910 €	35 579 €
<b>RECETTES</b>	17 910 €	35 579 €

### QUESTIONS DIVERSES

1. Plantation : Des devis seront demandés pour réaliser des plantations vers la salle polyvalente. Des fleurs seront également plantées devant la mairie.
2. Travaux assainissement au gymnase et local chasse : Il faut avoir recours à un bureau d'études et d'une entreprise agréée. Des renseignements seront pris auprès de la Fédération de Chasse car il faudrait un assainissement spécial pour le local chasse.
3. Réunion Commission Communale des Impôts Directs : Prévues le mercredi 15 avril 2015 à 18 h 00.
4. Réglementation du gymnase : Une réunion sera programmée avec les Associations et l'école
5. Gymnase : Un rafraichissement est prévu au niveau de la peinture des vestiaires
6. Site Internet : Suite à la Chasse aux Œufs les gagnants seront récompensés.
7. Problème éclairage au village : Nous contacterons la CITELE pour la vérification.
8. Rentrée Scolaire 2015/2016 : Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a eu lieu avec l'inspectrice concernant la réouverture de classe pour la rentrée prochaine. L'inspectrice n'a pris aucune décision.
9. Voiture SIIS : Il a été demandé que la voiture du SIIS ne soit plus stationnée devant l'école.
10. Station d'épuration : Il a été constaté qu'une habitation est branchée à la station d'épuration sans honorer les redevances. Une participation sera demandée auprès de ces administrés.

11. Monsieur le Maire informe qu'aucun acte n'a été rédigé concernant l'achat, pour l'euro symbolique, d'un terrain privé pour y installer la station d'épuration. Des renseignements seront demandés auprès du Centre de Gestion pour régulariser la situation.
12. Ludothèque : 2<sup>ème</sup> samedi de chaque moi : 9 h 00 -12 h 30. Prochaines ouvertures : 9 mai 2015 et 13 juin 2015
13. Un membre du Conseil Municipal informe que le transfert du Syndicat à Lasséran reste toujours en vigueur. Le Conseil Municipal refuse ce transfert.
14. Problème avec la mare située « Au Menjar » : Cette mare n'est pas une réserve incendie. Elle n'est pas communale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Eric BONNET